

# AGRESSION AU CSL DE MELUN :

## **QUI SERA LE PROCHAIN?**

#### ALERTE!

Violence Inacceptable envers une Personne détenue au CSL DE MELUN - 17/01/24

La directrice, familière de la répression envers le personnel, brandissant le mot « déontologie » à la moindre occasion pour critiquer un agent, se permet, grâce à son grade, de contourner une bonne dizaine d'articles du code pénitentiaire !

En effet, là où elle blâme un agent lorsqu'il se défend d'une agression, elle agresse un détenu pour une doléance qu'elle n'estime pas à son goût. Que doit-on comprendre ?

La CGT rappelle, QUEL QUE SOIT LE GRADE, le devoir d'exemplarité et de respect des codes pénitentiaires ainsi que de déontologie s'impose!

## **EXIGEONS DES MESURES IMMÉDIATES**

En tant que syndicat, nous exigeons :

Extraction de la Vidéo : Urgence d'extraire la vidéo du 17/01/24, enregistrement crucial de l'incident.

<u>Témoignages</u>: Collecte des témoignages des agents présents et des déclarations des PPSMJ.

<u>Procureur Informé</u>: Application de l'article 40 du Code de Procédure Pénale. Alertons le procureur de la République.

### Gestion Autoritaire en Question

Cette violence s'inscrit dans un contexte où les agents sont de plus en plus victimes d'agressions, et leurs faits et gestes sont scrutés par l'œil de la directrice afin de déceler le moindre écart, sans prendre en compte l'état émotionnel d'un agent agressé. C'est à croire qu'en dessous du grade de directeur, l'humain n'existe plus. La CGT restera vigilante sur la façon dont cette affaire sera traitée.

## **AGISSONS ENSEMBLE!**

Nous vous appelons à soutenir ces actions pour assurer un traitement équitable et le respect du code de procédure disciplinaire quel que soit le grade! La balance de la justice est droite et doit l'être pour tous!

😃 Ensemble, défendons nos droits et notre intégrité! 😃

### Demande d'Intervention de la DISP de Paris

Nous appelons également la DISP de Paris à intervenir de manière salvatrice en prenant les mesures adéquates pour assurer la justice et le respect des droits dans notre établissement.

Le 31/01/24, Bureau CGT Régional d'IDF.

Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique